

DELIBERATION 2021-19 : TARIFICATION DE L'ESPACE MAURICE BERTHET

GRANDE SALLE ET PETITE SALLE :

Location aux particuliers habitant la commune :

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 200 €
- Location du samedi 15h00 au lundi 08h00 : 350 €
- Location du vendredi 15h00 au lundi 08h00 : 400 €

Cette somme peut être versée en une fois au moment de la réservation, ou en 2 fois avec un acompte de 100 € au moment de la signature du contrat et le complément le jour de la location.

Location aux associations locales :

- Gratuite dans la limite de 5 manifestations par association et par année civile (hors Assemblée Générale) dans le cadre prévu par le règlement des salles municipales.

Location aux associations n'ayant pas leur siège à la mairie de Saint-Cassien mais dans une des communes de la CAPV :

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 200 €

Location aux particuliers extérieurs, entreprises extérieures, associations hors territoire CAPV :

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 500 €
- Location du samedi 15h00 au lundi 08h00 : 750 €
- Location du vendredi 15h00 au lundi 08h00 : 1 000 €

La commune demande, lors de la signature, du contrat un acompte ou le versement complet de la somme

- De 300 € pour la location vendredi/samedi
- De 400 € pour la location samedi/lundi
- De 500 € pour la location vendredi/lundi

Pour les Assemblées Générales :

- Gratuité pour les associations ou autres organismes du Pays Voironnais
- Les Assemblées se déroulent prioritairement dans la salle des associations au gymnase ou à défaut dans la salle des mariages.

Cautions pour toutes les locations de l'Espace Maurice Berthet :

Cautions pour dégradations :	800 €
Cautions pour défaut d'entretien :	200 €
Cautions pour clés :	100 €
Cautions pour les poubelles :	100 €

PETITE SALLE SEULE :

Location uniquement aux associations, entreprises, collectivités locales, organisme de formation pour des réunions ou activités sans but lucratif pour une durée de 24h :

- Tarif 100 € pour les extérieurs
- Gratuit pour les locaux et la CAPV
- Chèque de caution de 300 € obligatoire